



VOUS N'ETES PAS SEULS !!

Les élus FO vous accompagnent dans ces moments difficiles et se battent pour vos intérêts.

La note que nous venons d'adresser à la direction au sujet du DEFI 2009 :

« Monsieur,

Vous avez fait diffuser fin mars 2009 à destination des salariés des Forces de Ventes et support, par courrier simple les modalités d'adhésion au défi de votre programme de stimulation dénommé « Défi ».

Même si nous comprenons l'intérêt financier pour nos collègues de pouvoir bénéficier d'éventuelles primes complémentaires à leurs rémunérations (au même titre que les Booster dans les Usines, au CTN, au CRD et à l'administratif) et pour vous comme moyen de stimuler les salariés de l'entreprise, ce courrier suscite une vive réaction des élus et des interrogations de la part des salariés inquiétés de surcroît par l'insistance de l'encadrement à faire accélérer les signatures d'adhésions par des messages VMX redondants.

Vous avez déjà explicité par un courriel du 9 Avril des points qui n'étaient pas clairs ; Mais nos représentants vous ont interpellé oralement sur d'autres points dont certains n'ont pas encore obtenu de votre part des réponses formelles, notamment sur les questions et faits suivants :

- Que le règlement de ce « Défi » (qui n'a pas été joint au courrier de demande d'adhésion) est-il définitif ou peut-il être modifié ? si oui selon quelles modalités ?*
- Qu'elle est la limite de l'engagement en cas de signature d'adhésion à ce « Défi », étant donné qu'il est possible d'imaginer que ce document soit un avenant au contrat de travail ?*
- Que vous avez précisé que l'adhésion à ce « Défi » constituait le seul moyen d'accéder à une rémunération supplémentaire mais aussi et c'est nouveau que c'est un « programme » permettant l'évaluation des salariés !*
- Qu'au final nous ne comprenons pas tous les buts visés par cette démarche sachant que l'entreprise s'est dotée d'un encadrement conséquent dont la mission est d'assister les salariés dans l'accomplissement de leur travail, de procéder à leur évaluation tout au cours de l'année, Qu'il est donc légitime de se poser la question sur le devenir de ces salariés de l'encadrement.*
- Que vous ne précisez pas comment procéderez-vous pour permettre l'évaluation/évolution d'un salarié qui ne souhaite pas adhérer à un tel programme ?*

Pour ces raisons, nous pensons que la forme de ce programme est discriminant et par conséquent prohibé.

Persuadé que vous comprendrez ces interrogations légitimes et que vous aurez à coeur de les clarifier au plus vite, pour une bonne application de ce programme de défi.

Nous vous prions d'agréer monsieur, nos salutations distinguées.

*Dominique Chomet, Représentant Syndical Force Ouvrière au Comité Central d'Entreprise.
Cyril Herbin, Délégué Syndical Central Force Ouvrière »*

N'hésitez pas à prendre contact avec vos élus FO pour préserver vos droits !!

Le 24 avril 2009.